

Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Présents : Pascal BEZAMAT - Charlène CARRIE - Marie-Noëlle DOMERGUE - Delphine ISSERTE-METGE - - Franck LOUBIERE - Xavier PERIE - Alexia ROZIERES - Catherine SANNIE CARRIERE - Nadine SICARD-SENABRE - Guy SIEUDAT – Patrick SOLIGNAC - Cindy SVEC – Pierre TOURETTE - Henri VAN HERPEN

Absents excusés Julie CALMELLY (pouvoir à Delphine ISSERTE METGE) - Brigitte COSTES (pouvoir à Cindy SVEC) — Sophie CLAUSEL DE COUSSERGUES (pouvoir à Catherine SANNIE CARRIERE) - Jérôme LAGRIFFOUL (pouvoir à Henri VAN HERPEN) -

Absents : Pauline CONTE

Secrétaire de séance : Cindy SVEC

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Cindy SVEC. Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2021 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Approbation à l'unanimité

Intervention de Monsieur Florian MAUREL, développeur économique à la Communauté de Commune des Causses à l'Aubrac. Celui-ci présente les différentes missions du pôle « attractivité » de la Communauté de Communes.

Délibération pour valider la révision libre de l'attribution de compensation 2021

Les attributions de compensation sont des transferts financiers entre les communautés de communes passées en fiscalité professionnelle unique (FPU) et leurs communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique, moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de l'attribution de compensation 2021 en révision libre qui s'élève à 13 119 €.

Délibération pour valider l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics

Le SIEDA avait lancé un appel à candidature en début d'année. La commune a répondu favorablement pour un audit sur plusieurs bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la participation de la collectivité à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics suivants : mairie et salle des fêtes de Coussergues – mairie et appartement au-dessus à Palmas
- S'engage à verser au SIEDA la participation financière, de 300 €/ bâtiment, due en application des modalités adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 14/06/2018.

Délibération pour approuver la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et approuver les conditions générales d'utilisation

Dans le cadre de la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022 qui permettra aux communes de recevoir les demandes dématérialisées des actes et autorisations d'urbanisme, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de ce téléservice et les conditions générales d'utilisation.

Délibération pour valider le remboursement d'achats réalisés pour la Mairie par un agent et une élue.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de procéder aux remboursements suivants :

Madame le Maire : achat au magasin GIFI pour un montant de 89.97 €

Madame Fabienne LIBOUREL : achat au magasin Clefs minutes pour un montant de 30 €

Rapport 5 - Délibération pour désigner, un délégué titulaire et un suppléant à l'Association Est Aveyron Développement Promotion,

Cette association, constituée il y a plusieurs années et dont le siège est à la Mairie de Bertholène est inactive et doit être dissoute. Pour cela, il convient de désigner un titulaire et un suppléant de la commune parmi les membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Henri VAN HERPEN, titulaire et Monsieur Xavier PERIE, suppléant

Rapport 6- Délibération pour valider l'adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires pour les années 2022 à 2025

Le Centre de Gestion a mis en concurrence le contrat groupe d'assurance des risques statutaires des agents auquel adhère la commune. L'assureur retenu est le groupe GRAS SAVOYE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de la commune, délègue au Centre de Gestion la gestion du contrat et autorise Madame le Maire à signer les conventions.

Rapport 7 - Délibération pour créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (6 heures hebdomadaires)

Le contrat à durée déterminée de l'agent en charge de l'accueil à la Mairie de Palmas se termine le 31 janvier 2021. Ce contrat créé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ne peut être renouvelé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 6 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2022 et valide la modification du tableau des effectifs.

Informations et questions diverses :

- Coupes de bois dans la forêt de Montfalgous
- Point sur l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles à Cruéjols
- Cadeau de fin d'année au personnel
- Réunion du CAUE pour présenter les diverses études réalisées à Cruéjols
- Organisation d'un repas pour les élus et le personnel
- Cérémonie des vœux
- Finalisation du bulletin municipal
- Diverses informations sur l'école et les associations
- Compte rendu de la commission cimetière
- Problème de sécurité (passage piéton) à l'école de Cruéjols